

Roissy, 12 septembre 2010

Le SNPL France ALPA a souhaité passer une convention avec l'APPN afin d'autoriser la souscription de garanties DECES, PERTE DE LICENCE DEFINITIVE et PERTE DE LICENCE TEMPORAIRE au profit de ses seuls membres.

Cette convention permet aux pilotes ayant **plus de 45 ans et moins de 51 ans** de pouvoir souscrire aux polices d'assurances offerte par l'APPN dont nous connaissons tous le haut niveau de fiabilité et la justesse de gestion. Ces deux éléments permettent d'avoir le rapport cotisation prestation le plus optimum du marché de l'assurance perte de licence. Jusqu'à présent l'APPN n'acceptait pas les adhésions de pilotes ayant dépassés 45 ans.

De plus, conformément aux modifications de statuts de l'APPN, l'appartenance du SNPL France ALPA en tant que syndicat « agréé » par l'APPN fera bénéficier aux adhérents du SNPL France ALPA **d'un tarif d'adhésion préférentiel ainsi que d'une cotisation minorée.**

Les navigants titulaires d'une licence ATPL et adhérents du SNPL France ALPA (adhérents Brit Air évidemment inclus) pourront bénéficier des polices d'assurance groupe souscrite par l'APPN dans les conditions ci après :

➤ **Adhérents actuels du SNPL Brit Air ALPA :**

A titre exceptionnel et pour une durée d'une année courant à compter du 01 septembre 2010, l'APPN accepte l'adhésion de tous pilotes, membre actifs du SNPL France ALPA âgés de moins de 51 ans.

➤ **Nouveaux adhérents SNPL Brit Air ALPA :**

L'APPN accepte l'adhésion de tous pilotes, membre actif du SNPL France ALPA âgés de moins de 51 ans à condition de souscrire dans les 6 mois suivant l'adhésion au SNPL France ALPA.

➤ **Adhérents du SNPL France ALPA nouvellement embauchés à Brit Air :**

Un pilote membre actif du SNPL France ALPA âgés de moins de 51 ans pourra souscrire à ces polices d'assurance durant les 8 premiers mois de son embauche à Brit Air.

Pour ceux qui ne seraient pas adhérent de l'APPN, nous vous conseillons vivement de comparer vos assurances actuelles avec l'APPN association gérée par des PNT (Conseil d'Administration : 15 PNT dont 2 CDB Brit Air).

A cette occasion, nous vous invitons aussi à faire le point sur vos assurances, le but étant d'être le plus « justement » assuré.

N'hésitez pas à contacter vos Délégués Syndicaux du SNPL Brit Air ALPA, nous vous aiderons à parfaitement, et au plus juste, choisir le niveau de vos assurances.

Pour tous renseignements complémentaire : jjelbaz@orange.fr

Bon vols à tous,

Bureau SNPL Brit Air ALPA.